



MAIRIE DE NICE

PATRICK ALLEMAND

*Conseiller Municipal*

*Président du Groupe "Changer d'Ère"*

## VŒU DEPOSE PAR LE GROUPE CHANGER D'ERE

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

**Objet : Abrogation de l'arrêté réglementant l'activité des artistes de rue**

Considérant que le maire de Nice a pris un arrêté municipal en date du 11 juin 2009 concernant la réglementation des activités des artistes de rue.

Considérant que cet arrêté prévoit la mise en place d'une commission culturelle qui autorisera l'artiste à se produire après examen des réponses à un questionnaire, accessible sur le site internet nice.fr pour candidater au « label » mairie de Nice.

Considérant que cet arrêté prévoit également un périmètre dit « zone hautement touristique » où les activités seront très encadrées pour améliorer la tranquillité et la sécurité publique.

Considérant qu'à notre connaissance, cet arrêté n'a fait l'objet d'aucune application.

Considérant qu'il a, néanmoins, suscité un émoi bien légitime dans la population, ces activités faisant partie intégrante de l'animation de la ville.

**En conséquence, les élus du groupe « Changer d'ère » sollicitent les membres de l'assemblée pour demander :**

**L'abrogation de cet arrêté.**

A handwritten signature in black ink, reading 'Patrick Allemand'.

**Monsieur Patrick ALLEMAND**

*Président du Groupe Changer d'ère*